

Fermeture du poste incendie 3 dans le secteur du lac Lovering

Magog, le 20 avril 2021 – La Ville de Magog annonce la fermeture, à compter d’aujourd’hui, du poste incendie 3 situé sur la rue Morin dans le secteur du lac Lovering. Cette décision a été prise par le conseil municipal à la suite du dépôt d’un rapport d’analyse évaluant les impacts de la fermeture du poste incendie. L’étude a été réalisée par les conseillers indépendants en gestion de risques d’assurances, FIDEMA Groupe conseils inc., en collaboration avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Magog.

L’impact nul sur le niveau de service en sécurité incendie, la faible augmentation des primes d’assurances et les investissements importants que représenterait la mise à niveau du poste incendie 3 ont amené les membres du conseil municipal à accepter la recommandation de fermer définitivement le poste incendie 3.

Aucun impact pour la sécurité incendie

Cette décision n’aura aucun impact en termes de couverture de sécurité incendie.

En 2017, la Ville de Magog remplaçait sa structure de 60 pompiers à temps partiel par une équipe de 36 pompiers à temps plein. Les deux équipes réparties aux casernes (rue Sherbrooke) et 2 (rue Lévesque) sont en mesure d’intervenir en tout temps partout sur le territoire de Magog avec la force de frappe et les temps de réponse prescrits au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI). D’ailleurs, un audit de la direction de la Sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) a été effectué en 2018 et confirme que le Service de sécurité incendie de la Ville de Magog respecte ses engagements en matière de force de frappe et de temps de réponse reliés au Schéma.

Rappelons que depuis 2018, le poste incendie 3 n’était utilisé que dans un contexte de mesures d’urgence. Le bâtiment est vacant et nécessiterait des investissements importants.

Magasiner ses assurances pour éviter une hausse de la prime

La présence ou non d’une caserne incendie à proximité d’une résidence influence de différentes façons les primes d’assurances d’une compagnie à l’autre. Une étude effectuée auprès de onze compagnies différentes démontre que, pour une maison



d'une valeur moyenne de 128 900 \$ dans le secteur du lac Lovering, l'écart sur un contrat annuel varie de 0 \$ à 881 \$.

La Ville de Magog invite les citoyens concernés à magasiner leurs assurances en contactant différentes compagnies pour éviter une hausse sur leur prime.

Des documents pour bien outiller les citoyens à ce sujet sont disponibles sur le [site Internet de l'Autorité des marchés financiers](#).

Des investissements importants pour mettre à niveau le poste incendie 3

La Ville de Magog affirme que sans investissements importants au poste incendie 3, la cote d'assurance déterminée par le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) ne pourra changer. Ce classement est utilisé par certaines compagnies d'assurances pour calculer les primes.

Selon les calculs préliminaires, la Ville devrait prévoir entre 1 M\$ et 3 M\$ pour rénover le poste incendie 3, acheter une nouvelle autopompe et implanter une garde externe afin que du personnel pompier (1 lieutenant et 3 pompiers) y soit assigné lors de tout appel dans le secteur. Puisque la Ville de Magog respecte toutes les obligations du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie, ces investissements ne sont pas justifiés.

Soirée d'information le mardi 4 mai

Une soirée d'information concernant la fermeture officielle du poste incendie 3 aura lieu le mardi 4 mai, à 19 h, sur la plateforme Zoom. Les personnes intéressées à y participer doivent s'inscrire en ligne au ville.magog.qc.ca/poste-incendie3 ou par téléphone au 819 843-3333, poste 336.

Lors de cette soirée, les citoyens du secteur du lac Lovering seront invités à venir poser leurs questions au directeur du Service de sécurité incendie, M. Sylvain Arteau.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

